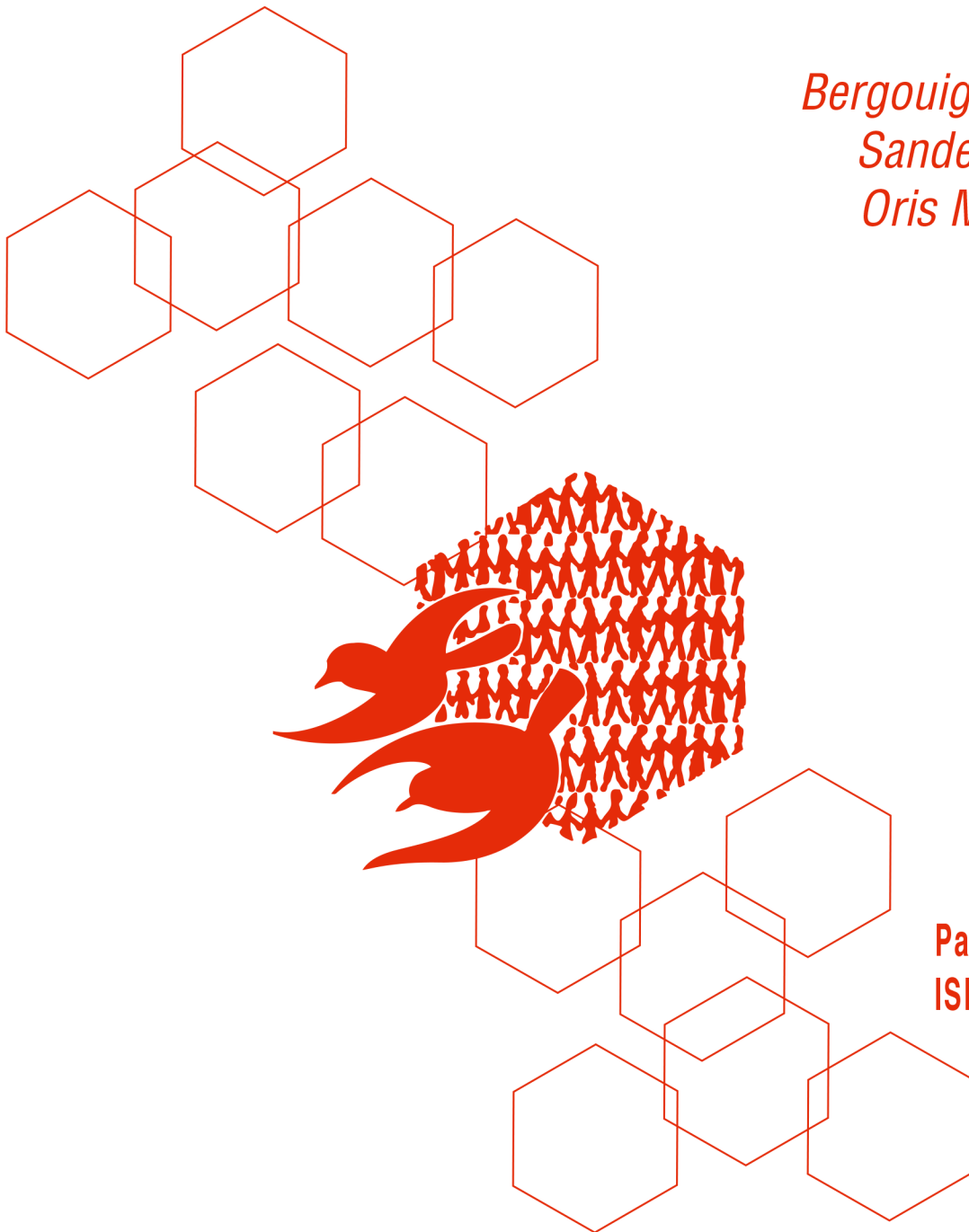


# Quand le vieillissement change la donne : enjeux démographiques, politiques et socioéconomiques

*Bergouignan Christophe,  
Sanderson Jean-Paul,  
Oris Michel (éditeurs)*



Paris, 2020  
ISBN 978-2-901107-03-3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
AIDELF – 9, cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex (France) – <http://www.aidelf.org>

# Quand le vieillissement change la donne : enjeux démographiques, politiques et socioéconomiques

Édité par Christophe Bergouignan, Jean-Paul Sanderson et Michel Oris  
2020

Jean-Paul Sanderson, Christophe Bergouignan, Michel Oris	3
Quand le vieillissement change la donne : enjeux démographiques, politiques et socioéconomiques	
Claude-Michel Loriaux	5
Quand le vieillissement démographique bouleverse la vie des citoyens et perturbe l'organisation de nos sociétés : petite histoire d'un combat personnel pour une vieillesse (re)valorisée	
Maria João Guardado Moreira, Vitor Pinheira	29
Le développement de politiques publiques municipales pour un vieillissement actif	
Jean-Luc Guyot, Grégoire Lits, Jacques Marquet	43
La prospective du bien vieillir : examen critique d'un exercice wallon	
Claude-Michel Loriaux, André Lambert, Louis Lohlé-Tart	61
Politiques de la vieillesse et politiques du vieillissement : le grand écart ?	
Willy Adrien Yakam, Yves Carrière, Thomas Legrand	75
Vulnérabilité des personnes âgées au Cameroun : formes et facteurs	
Marcel Nkoma	95
Pension vieillesse et pauvreté des personnes âgées au Cameroun	
Bilampo Gnoumou Thiombiano, Jean-François Kobiane, Noufou Savadogo	111
Vieillesse au Burkina Faso, les femmes sont-elles plus vulnérables que les hommes ?	
Maria Cristina Sousa Gomes, João Lourenço Marques, Inês Castro Sá	131
Vieillissement et difficultés : peut-on différencier, au niveau local, les difficultés exprimées par les personnes âgées au Portugal en 2011 ?	
Marie-Noëlle Duquenne, Stamatina Kaklamani, Dimitris Karkanis	147
Compréhension et mesure du vieillissement dans les zones rurales en Grèce : un processus complexe et pluriel	
Virginie Dejoux	167
La mobilité quotidienne des personnes âgées en France	
Armelle Klein, Frédéric Sandron	175
Attitudes et opinions des personnes âgées face aux nouvelles technologies. Résultats d'une enquête à La Réunion	

# Vieillesse au Burkina Faso, les femmes sont-elles plus vulnérables que les hommes ?

GNOUMOU THIOMBIANO Bilampo<sup>\*</sup>

KOBIANE Jean-François<sup>\*</sup>

SAVADOGO Noufou<sup>\*\*</sup>

## ■ Résumé

*Les pays africains, n'échapperont pas au vieillissement de leur population en raison de l'augmentation progressive de la longévité et de la baisse de la fécondité. Toutefois, compte tenu des grands défis liés à la prise en charge de la jeunesse auxquels ils sont confrontés, peu d'intérêt est accordé aux personnes âgées dans les politiques publiques et dans la collecte des données. En l'absence de système de protection sociale adéquat, la prise en charge des personnes âgées repose essentiellement sur le système de solidarité familiale. Cependant, les mutations économiques et sociales (urbanisation, scolarisation, migrations, crise de l'emploi, etc.) à l'œuvre tendent à affaiblir le rôle traditionnel de la famille. Une meilleure connaissance des profils des personnes âgées est nécessaire pour servir à l'élaboration de politiques sociales appropriées. Les données de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2014 sont exploitées à l'aide de méthodes d'analyse descriptive (bivariée et analyse factorielle des correspondances multiples) afin d'explorer le profil des personnes âgées et celui de leur ménage au Burkina Faso. Les résultats montrent que les personnes âgées sont plus vulnérables que les autres, mais les femmes âgées sont davantage vulnérables que les hommes âgés. Comparé aux hommes, elles sont moins instruites, moins intégrées dans les réseaux sociaux, plus isolées, et elles sont plus fréquemment veuves. Les ménages dirigés par une femme âgée ont aussi moins accès aux services sociaux de base que ceux ayant un homme à leur tête. Ces résultats sont le reflet de constructions sociales et culturelles discriminatoires envers les femmes. Ils suggèrent qu'il est urgent que l'État œuvre à développer le système de protection sociale pour favoriser une meilleure prise en charge des personnes âgées (hommes et femmes) dont les besoins ne feront que s'accroître au cours des prochaines années.*

**Mots-clés :** Vieillesse, personnes âgées, genre, accès aux services sociaux, Burkina Faso

<sup>\*</sup> Institut supérieur des sciences de la population (ISSP), Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso.

<sup>\*\*</sup> Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Burkina Faso.

## Introduction

Les pays africains, aujourd'hui jeunes, n'échapperont pas au vieillissement de leur population en raison de l'augmentation progressive de la longévité et de la baisse de la fécondité. En effet, le phénomène du vieillissement s'inscrit dans la logique de l'évolution démographique, qui va de pair avec les mutations du système économique et les changements de l'organisation sociale, et les pays africains ne feront pas exception. La croissance des effectifs des personnes âgées y est rapide et les besoins de cette population sont croissants (Antoine, 2009 ; Schoumaker, 2000). La proportion de personnes âgées de 60 ans et plus était estimée à 5,5 % en 2015, mais elle atteindra 8,9 % en 2050 selon les projections de population.

Toutefois, la question du vieillissement de la population est relativement peu étudiée en Afrique, et on connaît encore peu la situation des personnes âgées même si la question des relations intergénérationnelles a fait l'objet de quelques recherches (Antoine, 2007a). Le faible intérêt accordé à cette problématique dans les rencontres scientifiques sur la population africaine illustre cette situation. Les grands défis liés à la prise en charge de la jeunesse auxquels sont présentement confrontés les pays africains peuvent expliquer le peu d'intérêt accordé aux personnes âgées dans les politiques sociales et dans la collecte des données. Les principales sources de données démographiques comme les recensements de population et les enquêtes ménages ne fournissent pas d'informations détaillées sur les caractéristiques et les conditions de vie des personnes âgées, ce qui ne permet pas de saisir la complexité des enjeux liés au vieillissement. Par exemple, les enquêtes démographiques et de santé (EDS), s'intéressent peu aux personnes âgées. Comme d'autres enquêtes ménages, les personnes âgées sont seulement recensées dans le questionnaire ménage qui collecte très peu d'informations. Elles sont exclues des enquêtes individuelles plus détaillées, souvent réalisées sur des thématiques spécifiques concernant les adultes et les enfants. Pourtant, pour relever les défis futurs liés au vieillissement démographique, il faut dès maintenant anticiper, car, quel que soit son rythme, la question de la prise en charge des personnes âgées devient incontournable en Afrique (Antoine et Golaz, 2010). Des enquêtes spécifiques seraient plus appropriées pour mieux documenter la question, mais elles sont rarement réalisées.

Le Burkina Faso, comme beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, se caractérise par une population très jeune. Selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH 2006), les personnes de moins de 15 ans représentent 46,6 % de la population tandis que la part des personnes âgées de 60 ans et plus s'élève à 5,1 %. On admet généralement qu'une population est « vieille » lorsque la part des personnes âgées de 60 ans et plus atteint au moins 10 %, cette proportion n'est pas encore atteinte au Burkina Faso, mais les effectifs absolus augmentent ; ce qui constitue un défi social à relever pour ce pays où les personnes âgées sont peu prises en compte dans les politiques sociales. Pour l'instant, le système de protection sociale ne concerne qu'une faible proportion de la population burkinabè, notamment les travailleurs des secteurs public et privé moderne. Bien que le droit à la sécurité sociale pour chaque Burkinabé soit consacré par la Constitution (article 18), très peu de personnes sont couvertes. Pourtant, avec l'augmentation du nombre de personnes âgées, de nombreux enjeux de développement pourront être impactés : santé (prévention et traitement des maladies chroniques, accès aux soins), lutte contre la pauvreté, protection sociale, etc.

Pour l'instant, la prise en charge des personnes âgées repose essentiellement sur le système de solidarité traditionnelle, notamment familial. Selon Roth (2010 et 2007), la prise en charge des personnes âgées relève d'un contrat intergénérationnel. Cependant, même si la famille joue toujours le rôle principal

pour assurer la prise en charge des personnes âgées, les mutations économiques et sociales (urbanisation, scolarisation, migrations, etc.) à l'œuvre en Afrique tendent à affaiblir ce rôle traditionnel (Vignikin, 2007). Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la capacité des familles à assumer cette responsabilité sociale dans le futur. Les familles ont ainsi de plus en plus de mal à assurer convenablement la prise en charge des personnes âgées. Cette difficulté peut résulter de la paupérisation des populations ou d'autres évolutions. Certaines études réalisées en Afrique de l'Ouest révèlent que les solidarités familiales s'affaiblissent (Roth, 2010 ; Badini-Kinda, 2005). Par exemple, la scolarisation entraîne une plus grande indépendance vis-à-vis de la famille, et l'urbanisation, en éloignant les individus de la famille élargie, affaiblit le contrôle social. On pourrait ainsi observer des changements vis-à-vis des valeurs et normes sociales qui soutiennent la solidarité autour des personnes âgées, et une dégradation des conditions de vie de ces dernières. Par ailleurs, les différences de statut entre les hommes et les femmes au sein des sociétés africaines peuvent avoir des conséquences au moment de la vieillesse. Certaines études montrent que les femmes âgées sont plus vulnérables que les hommes âgés (Antoine, 2007a). Une meilleure connaissance des profils des personnes âgées et de leurs ménages selon le genre est nécessaire pour mieux cerner la situation spécifique de chaque sexe.

L'étude vise à documenter le profil des personnes âgées et celui de leur ménage. Nous supposons que les ménages dirigés par des personnes âgées sont plus vulnérables que les autres et que, compte tenu des relations de genre au sein de la société, aux âges avancés, les femmes sont plus vulnérables que les hommes. Les résultats de cette recherche serviront à l'élaboration de politiques appropriées pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées au Burkina Faso. Dans un premier temps, nous décrivons le contexte de l'étude et quelques éléments de littérature. Dans un deuxième temps nous présentons les données et les méthodes d'analyse. Dans un troisième temps nous exposons les résultats dans une perspective d'analyse comparative entre hommes et femmes, avant de conclure.

## Contexte et éléments de la littérature

La notion de vieillissement est assez complexe et elle varie d'un contexte (politique, économique, social et culturel) à l'autre. Toutefois, selon les Nations Unies, la population des personnes âgées regroupe les individus âgés de 60 ans et plus ; cet âge est aussi considéré par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso. Comme la plupart des États africains, le Burkina Faso doit relever d'énormes défis liés aux besoins de santé et de scolarisation des enfants, à la formation et à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Aussi la prise en charge des personnes âgées ne s'inscrit pas dans les priorités politiques. Pourtant, même si pour l'instant, la problématique du vieillissement se pose avec moins d'acuité que dans les sociétés occidentales, la baisse de la fécondité et l'allongement progressif de la vie devraient susciter un intérêt quant au vieillissement démographique. En Afrique, le vieillissement s'effectuera dans un contexte de développement socio-économique moins favorable que celui des pays développés. Dans ce contexte marqué par l'inefficacité des systèmes de protection sociale et de santé, le défi à relever pour la prise en charge des personnes âgées sera sans doute plus important que dans d'autres régions du monde. Il est donc utile de l'anticiper dès à présent afin de relever ce défi.

Le Burkina Faso, comme beaucoup de pays africains, se caractérise de nos jours par la jeunesse de sa population. Toutefois, avec l'augmentation de l'espérance de vie des hommes et des femmes, le nombre des personnes âgées augmente. Selon les résultats des recensements de population, l'espérance de vie

à la naissance est passée de 42 ans en 1975 à 56 ans en 2006 (64 ans en milieu urbain). Le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus est passé de 577 506 individus en 1996 à 714 880 individus en 2006 (sur une population totale de 14 017 262 d'habitants). La majorité des personnes âgées vivent en milieu rural. Les femmes âgées représentent 5,8 % de la population féminine, alors que les hommes âgés regroupent 5,4 % de la population masculine (INSD, 2009). Selon les données de projection, l'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus était de 811 900 individus en 2015, et il atteindra 944 900 individus en 2020.

Le système de protection sociale est encore peu structuré et peu de personnes en bénéficient (Gnoumou Thiombiano, 2018). En effet, comme dans la plupart des pays africains (Vignikin, 2007), seuls les salariés des secteurs public et privé moderne, qui constituent un groupe minoritaire parmi les actifs, bénéficient d'un système de protection sociale. Les autres actifs, notamment ceux qui exercent leurs activités dans l'économie informelle, ne bénéficient pas de protection sociale. Selon les données de l'enquête « Activités économiques, partage des ressources et prise en charge des dépenses au sein des ménages urbains (AEMU) » réalisée en 2012 à Ouagadougou, neuf travailleurs sur dix n'ont aucune assurance (Gnoumou Thiombiano, 2018).

Le système de pension retraite est géré par deux institutions : la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Cette dernière institution assure la protection sociale des travailleurs du privé. Toutefois, même si ces dernières années, la CNSS permet aux travailleurs indépendants et à ceux du secteur informel de cotiser pour bénéficier d'une pension retraite, pour l'instant, très peu d'entre eux en bénéficient. Les revenus faibles des travailleurs du secteur informel ne leur permettent pas d'assurer une cotisation régulière. Les travailleurs du secteur agricole et de l'élevage, qui représentent la majorité de la population active, n'ont aucune protection sociale. Cette situation contraint les familles à assurer la prise en charge des personnes âgées. Pourtant avec l'urbanisation, la scolarisation, et les difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail (Calvès et Schoumaker, 2004), le soutien des enfants envers les parents semble se dégrader au Burkina Faso, comme ailleurs en Afrique (Antoine et Golaz, 2010 ; Schoumaker, 2000).

Le Burkina Faso a créé un cadre juridique pour la protection sociale des citoyens notamment les enfants, les femmes, les fonctionnaires, les travailleurs du secteur privé, les retraités et les personnes vivant avec un handicap. Une politique nationale de protection sociale a été élaborée depuis 2013 pour une période de 10 ans (2013-2022). Mais elle intègre peu les enjeux liés aux personnes âgées. Face à ce constat, en 2016, l'assemblée nationale a voté une loi (loi n° 024-2016/AN) portant protection et promotion des personnes âgées (Assemblée nationale, 2016). Cette loi, qui concerne tous les domaines de leur vie (santé, solidarité nationale, sécurité sociale, emploi, formation, sport, loisirs, etc.), vise à protéger et promouvoir les droits des personnes âgées en leur assurant la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux et le respect qui leur est dû dans la société (Article 1). Une direction en charge de la protection et de la promotion des personnes âgées a été créée au ministère en charge de la solidarité nationale. Au niveau du Ministère de la santé, une direction en charge de la santé des personnes âgées a aussi été mise en place. Elle est chargée de mettre en œuvre le programme national de santé pour les personnes âgées. Mais faute de ressources, très peu d'actions sont effectives à ce jour. Par exemple, la loi prévoit l'octroi d'une carte aux personnes âgées afin de leur permettre de bénéficier d'avantages spécifiques dans plusieurs domaines, dont la santé et le transport, mais sa mise en application n'est pas encore effective.

Le Burkina Faso a aussi signé plusieurs conventions et protocoles internationaux concernant les groupes à risque et les personnes vulnérables. Cependant, bien que considérées comme une population vulnérable, les personnes âgées ne semblent pas prioritaires dans les politiques de protection sociale. Aussi, leur prise en charge n'étant pas définie comme une priorité nationale, ce groupe est peu pris en compte dans les soutiens des partenaires techniques et financiers. Les programmes de protection sociale mis en œuvre avec l'aide de ces partenaires concernent essentiellement les filets sociaux (transferts monétaires, aide alimentaire aux plus démunis, etc.). Pour l'instant, la prise en charge des personnes âgées repose essentiellement sur les solidarités sociales, notamment celle de la famille. Socialement, il incombe aux enfants d'assurer l'entretien de leurs parents aux vieux âges. Cependant, dans le contexte actuel de paupérisation, les enfants ont de plus en plus du mal à assurer ce rôle « d'assurance vieillesse » pour leurs parents. Avec la crise de l'emploi, les jeunes, confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle, ont du mal à assurer la prise en charge de leur propre ménage (Berthé *et al.*, 2013) et celle de leurs vieux parents.

Par ailleurs, malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière de réduction des inégalités entre hommes et femmes au Burkina Faso, des inégalités de genre existent dans les différents domaines de la vie au détriment de la femme. L'accès aux ressources, à la prise de décision et aux positions sociales est conditionné par les rapports de genre (Gnoumou Thiombiano, 2014 ; World Bank, 2012). Cette situation est le reflet des constructions sociales et culturelles discriminatoires envers les femmes. Ces inégalités pourraient aussi concerner les personnes âgées, d'où l'intérêt de tenir compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes âgés dans les programmes de politiques sociales et de développement. En effet, les femmes sont les premières concernées par les questions liées au vieillissement pour plusieurs raisons (Antoine, 2009 ; Schoumaker, 2000). Elles sont plus nombreuses à atteindre l'âge de 60 ans compte tenu de leur plus grande survie, et, pour la même raison (renforcée par les écarts d'âge entre époux, par le remariage des hommes veufs), elles sont veuves beaucoup plus souvent (plus d'une femme âgée sur deux est veuve au Burkina Faso). Les systèmes traditionnels de prise en charge des veuves tendant à s'effriter, elles sont de plus en plus contraintes à subvenir elles-mêmes à leurs besoins et ceux de leur ménage. En revanche, compte tenu des écarts d'âges importants entre conjoints (entre 5 et 10 ans), les hommes âgés de 60 ans et plus peuvent souvent bénéficier des soins de leur(s) épouse(s). Les recherches montrent que la polygamie, pratique courante au Burkina Faso, est un système qui assure la sécurité des hommes au moment de leur vieillesse (Gning et Antoine, 2015). En revanche, bien que les femmes accèdent souvent à un statut social plus élevé avec l'âge, les femmes âgées sont plus vulnérables que les hommes, surtout lorsque qu'elles n'ont pas d'enfants actifs capables de les soutenir (Antoine, 2007).

## Données et méthodes

Les données proviennent de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) sur les conditions de vie des ménages réalisée en 2014 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Cette enquête avait pour objectif de fournir des indicateurs pour le suivi des Objectifs de développement durable (ODD) et la Stratégie de croissance accélérée de développement durable (SCADD) au Burkina Faso. L'enquête a collecté des données essentielles pour le suivi des indicateurs de développement durable durant quatre ans avec un passage annuel. D'autres données ont également été recueillies à travers des modules complémentaires de rotation au fil du temps.

L'échantillon de l'enquête regroupe 10 800 ménages, il est représentatif aux niveaux national, régional et par milieu de résidence (urbain, rural). La diversité des thèmes abordés permet d'étudier plusieurs problématiques, dont les profils des personnes âgées et leurs ménages. Le questionnaire ménage a servi à collecter des données sur les caractéristiques des membres du ménage, la santé (handicap, maladie au cours des 15 derniers jours), la participation à des associations, l'emploi, le logement, l'accès aux services sociaux de base, la possession de biens, etc. L'échantillon d'analyse concerne 4 329 personnes âgées de 60 ans et plus, dont 2 127 hommes et 2 202 femmes. Sur l'ensemble des ménages enquêtés, 2 305 sont dirigés par une personne âgée de 60 ans et plus (ce qui représente 21,3 % des ménages), dont 1 894 par des hommes et 411 par des femmes.

Ces données sont exploitées à l'aide de méthodes d'analyse statistique descriptive, notamment l'analyse bivariée et l'analyse factorielle des correspondances multiples (ACM), pour examiner les profils des personnes âgées et de leurs ménages en comparant les hommes et les femmes. Au-delà des analyses bivariées qui donnent des associations entre variables prises deux à deux, l'analyse des correspondances multiples (ACM) permet de mettre en évidence les principaux facteurs à la base des interrelations entre plusieurs variables, et de décrire le profil des personnes âgées en mettant en évidence les ressemblances et les dissemblances entre différentes caractéristiques. L'une des richesses de l'ACM est qu'elle ne présuppose pas une structure relationnelle, contrairement à d'autres méthodes d'analyse factorielle. À la suite de l'ACM, une analyse de classification est effectuée afin de produire des profils de ménages dirigés par des personnes âgées.

## Profil sociodémographique des personnes âgées

Le tableau 1 décrit le profil des personnes âgées selon le sexe. Les données de la population âgée de 15 ans et plus sont aussi représentées pour servir de comparaison. Les résultats montrent que, parmi les personnes âgées, plus de quatre sur dix sont âgées de 70 ans au moins. Ce résultat similaire à celui du Niger (Moussa et Kobiané, 2015), semble révéler une forte dépendance des personnes âgées. Cependant, près d'une personne âgée sur deux est toujours active (52,5 % des hommes et 47 % des femmes). En l'absence de protection sociale, les hommes et les femmes burkinabè restent en activité jusqu'à un âge très avancé. Les personnes âgées, notamment les femmes, participent aux activités domestiques et elles sont aussi sollicitées pour les soins des jeunes enfants. La majorité des personnes âgées vivent en milieu rural (63,7 %). Toutefois comparées aux hommes, les femmes âgées vivent plus fréquemment en milieu urbain. En effet, plus de quatre femmes sur dix vivent en ville, tandis que trois hommes sur dix y résident. De plus, on constate que les personnes âgées vivent davantage en milieu urbain (36,3 %) que l'ensemble de la population âgée de 15 ans et plus (27,4 %). Leur prise en charge en ville constitue un défi majeur.

Environ une personne âgée sur deux est chef de son ménage (26,7 % pour les 15 ans et plus). Mais comme on pouvait s'y attendre, on note des différences entre hommes et femmes. Plus de huit hommes âgés sur dix sont chefs de ménage, alors que moins de deux femmes âgées sur dix (16 %) ont ce statut de chef de ménage. Mais la proportion de femmes âgées chefs de ménages est nettement plus élevée que dans l'ensemble de la population (6,9 %). Par ailleurs, selon le lien de parenté avec le chef de ménage, environ une femme âgée sur trois vit dans un ménage dirigé par son conjoint, alors que seulement 3 % des hommes vivent dans un ménage dirigé par leur conjointe. Il s'agit pour la plupart des cas de polygamie sans co-résidence des épouses. Dans ce cas, c'est pour les besoins de l'enquête que



la femme est considérée comme chef de ménage. Sinon dans le contexte du Burkina Faso, il n'est pas toléré qu'une femme dirige son ménage lorsque le mari y vit, même si ce dernier est invalide. Les autres personnes sont accueillies dans des ménages dirigés par un parent. Moins de trois personnes âgées sur dix (26 %) vivent chez leurs enfants. Cette proportion est plus importante chez les femmes où plus de quatre femmes âgées sur dix vivent dans les ménages de leurs enfants. En revanche, environ un homme âgé sur dix habite dans le ménage d'un de ses enfants. Ce résultat reflète le contexte social burkinabè où, lorsque le fils habite avec son père dans un ménage, ce dernier est souvent considéré comme le chef de ménage, même s'il contribue peu aux charges du ménage. De plus, généralement, les parents, surtout les pères, n'aiment pas habiter chez leur fille, autrement dit chez leur beau-fils. Autant que possible, ce sont les garçons qui ont l'obligation de prendre leurs parents en charge. Dans les sociétés patrilinéaires d'Afrique, être fils implique la responsabilité de prendre soin de ses parents en leurs vieux âges (Gning, 2017). Ces résultats sont conformes à ceux observés dans d'autres recherches (Antoine et Golaz, 2010), et certains auteurs parlent de « contrat intergénérationnel » (Gning, 2017 ; Roth, 2010).

Selon le statut matrimonial, près de 64 % des personnes âgées sont mariées dans des unions monogames ou polygames, et contrairement aux âges adultes, les hommes âgés sont plus polygames (35,2 %) que les femmes âgées ne sont épouses de polygames (14,6 %). Cette situation résulte en grande partie de l'écart d'âge entre les époux, souvent plus important en cas de polygamie. D'ailleurs, aux âges avancés la polygamie ne présente pas les mêmes avantages pour les hommes et les femmes. Vivre dans un ménage polygame constitue pour les hommes âgés une sorte de filet de sécurité. Vivre en union polygame permet aux hommes d'accroître la possibilité de leur prise en charge non seulement par leurs enfants, mais aussi par leurs épouses. En revanche les femmes âgées en situation de polygamie peuvent essentiellement compter sur leurs enfants (Gning, 2015). Les femmes âgées sont majoritairement veuves, 54,6 % d'entre elles sont veuves alors que les veufs représentent à peine 5 % des hommes. Ces résultats, conformes à ceux obtenus dans d'autres recherches en Afrique (Schoumaker, 2000), s'expliquent par plusieurs raisons. Les femmes étant souvent nettement moins âgées que leur conjoint, ce dernier décède en premier. Même si le remariage des femmes est fréquent dans ce contexte compte tenu de leur rôle de procréation (la proportion des veuves est de 9,9 % au sein de la population âgée de 15 ans et plus), les femmes âgées ont peu de chance de se remarier en cas de décès du conjoint. En revanche l'homme, quel que soit son âge, reste rarement longtemps dans le statut de veuf. En cas de décès de sa conjointe, il se remarie généralement pour que la femme entretienne son foyer. De plus, parfois, lorsque la première épouse est âgée, l'homme épouse une jeune femme pour prendre soin de lui. En général, les personnes âgées qui vivent avec leur conjoint, bénéficient d'un meilleur soutien que celles qui vivent sans conjoint comme les divorcées et les veuves.

En matière d'instruction, les personnes âgées sont très nettement moins instruites que l'ensemble de la population. Plus de huit personnes âgées sur dix n'ont aucune instruction, 9,2 % ont un niveau d'instruction primaire et 3,4 % ont atteint le niveau secondaire ou plus. À l'image de l'ensemble de la population, les femmes âgées sont plus défavorisées que les hommes en matière d'instruction : 6,7 % ont un niveau d'instruction primaire et 2,3 % ont au moins un niveau secondaire. Le même schéma s'observe aussi avec le taux d'alphabétisation, neuf femmes sur dix sont analphabètes. Ces caractéristiques des personnes âgées expliquent en partie leur situation de vulnérabilité quand on connaît les ressources qu'offre l'éducation. En effet, l'éducation, à travers les connaissances, les savoirs et les valeurs acquis, prédispose l'individu à des adaptations positives en matière de santé, d'idéaux familiaux, de productivité économique, etc. Il est aussi reconnu que ces bénéfices au niveau individuel ont un effet sur la communauté et sur le développement d'un pays (World Bank, 2006).

**Tableau 1.** Répartition (en %) des personnes âgées de 60 ans et + et de celles âgées de 15 ans et + selon leurs caractéristiques sociodémographiques et leur sexe au Burkina Faso (données pondérées)

Caractéristiques	Personnes âgées de 60 ans et +			Personnes âgées de 15 ans et +		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Groupe d'âge</b>						
60-69 ans	54,3	52,7	53,5			
70-79 ans	31,5	32,2	31,8			
80 ans et +	14,2	15,1	14,7			
<b>Milieu de résidence</b>						
Urbain	28,1	44,9	36,3	29,1	25,9	27,4
Rural	71,9	55,1	63,7	70,9	74,1	72,6
<b>Lien de parenté avec le CM</b>						
Chef de ménage	83,4	16,1	50,5	49,8	6,9	26,7
Conjoint(e)	3,1	29,4	16,0	1,0	51,3	28,1
Père / mère	10,8	41,7	25,9	1,1	6,0	3,8
Autre parent	2,3	12,4	7,2	47,0	30,0	37,8
Sans lien de parenté	0,4	0,4	0,4	1,1	5,8	3,6
<b>Statut matrimonial</b>						
Marié(e) monogame	48,8	27,5	38,4	42,0	37,1	39,4
Marié(e) polygame	35,2	14,6	25,1	16,0	29,5	23,3
Union libre	7,3	1,0	4,2	3,0	3,0	3,0
Célibataire	0,3	0,0	0,1	36,9	18,8	27,1
Divorcé(e) / séparé(e)	2,4	2,0	2,2	0,8	1,3	1,1
Veuf (veuve)	5,3	54,6	29,4	1,0	9,9	5,8
Ne sais pas	0,7	0,3	0,6	0,3	0,4	0,3
<b>Alphabétisation</b>						
Alphabétisé	31,1	9,5	20,5	44,3	26,1	34,5
Analphabète	68,9	90,5	79,5	55,7	73,9	65,5
<b>Niveau d'instruction</b>						
Aucun	83,9	91,0	87,4	64,5	77,2	71,3
Primaire	11,5	6,7	9,2	14,4	9,3	11,7
Secondaire ou plus	4,6	2,3	3,4	21,1	13,5	17,0
Effectif	2 127	2 202	4 329	19 048	22 200	41 248

Source : auteurs à partir des données de l'EMC 2014

## Situation sanitaire et réseaux sociaux des personnes âgées

L'âge avancé est souvent associé à des situations de handicap. Les données montrent que 15 % des hommes et 10 % des femmes âgés vivent avec un handicap (visuel, moteur, auditif, etc.). Toutefois, ces proportions, bien que nettement plus élevées que dans l'ensemble de la population de 15 ans et plus, pourraient être sous-estimées étant donné qu'il s'agit de la déclaration des individus, certaines personnes, bien que vivant avec un handicap, peuvent l'ignorer. L'âge avancé est aussi souvent associé à des problèmes de santé. Lors de l'enquête, il a été demandé à chaque membre du ménage s'il a été malade ou blessé durant les 15 derniers jours ayant précédé l'enquête. On note que 29,4 % des personnes âgées ont été malades ou blessées au cours des 15 derniers jours ayant précédé l'enquête (contre 10,6 % pour les 15 ans et plus). Les hommes ont eu plus de problèmes de santé que les femmes, respectivement 32,5 % des hommes et 26 % des femmes ont été malades ou blessés (tableau 2).

La possession d'un document d'identification est un droit fondamental reconnu qui permet à chaque individu de pouvoir jouir de ses droits et de s'épanouir. Aussi la question est de plus en plus prise en compte dans la collecte des données démographiques. Au Burkina Faso, malgré les efforts déployés par l'État pour permettre à chaque citoyen de posséder un acte de naissance, environ 16 % des personnes âgées n'en possèdent pas. La proportion est davantage importante chez les femmes, car 19 % d'entre elles ne possèdent pas d'acte de naissance, contre 13 % chez les hommes. Sur ce plan, les personnes âgées sont un peu défavorisées au regard de l'ensemble de la population (environ 12 % des individus âgés de 15 ans et plus ne possédant pas d'acte de naissance). Lors de l'enquête, pour ceux qui possédaient un acte de naissance, il a été demandé s'ils détenaient un document d'identification. Il ressort des résultats que trois personnes âgées sur dix ne possèdent pas de document d'identification, les femmes étant plus défavorisées que les hommes (23,2 % des hommes et 39,2 % des femmes – tableau 2 –).

Par ailleurs, les réseaux sociaux jouent un rôle important pour l'épanouissement des individus, notamment pour les personnes âgées. L'engagement associatif permet aux aînés de s'insérer dans des réseaux et d'éviter l'isolement social qui a des effets néfastes sur leur santé. Au Burkina Faso, près de 79 % des personnes âgées n'appartiennent à aucune association ou organisation de la société civile. Les femmes âgées sont moins intégrées dans les réseaux associatifs que leurs homologues hommes. En effet, près de neuf femmes âgées sur dix n'appartiennent à aucune association ou organisation, contre sept hommes âgés sur dix (tableau 2).

**Tableau 2.** Répartition (en %) des personnes âgées de 60 ans et + et de celles âgées de 15 ans et + selon leur état de santé, leurs réseaux sociaux et leur sexe au Burkina Faso (données pondérées)

Caractéristiques	Personnes âgées de 60 ans et +			Personnes âgées de 15 ans et +		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Situation de handicap</b>						
Aucun handicap	84,6	90,2	87,3	95,9	96,4	96,2
Moteur	1,6	2,9	2,2	1,3	1,2	1,3
Visuel	11,0	3,1	7,1	1,2	0,9	1,0
Auditif	0,9	2,4	1,6	0,5	0,4	0,4
Autre handicap	1,9	1,4	1,8	1,1	1,1	1,1
<b>État de santé 15 derniers jours</b>						
A été malade ou blessé	32,7	25,9	29,4	9,3	11,6	10,6
N'a pas été malade ou blessé	67,3	74,1	70,6	90,7	88,4	89,4
<b>Possession d'acte de naissance</b>						
Possède un acte de naissance	87,0	80,9	83,9	93,4	83,5	88,1
Pas d'acte de naissance	13,0	19,1	16,1	6,6	16,5	11,9
<b>Possession d'une pièce d'identification</b>						
Oui	76,8	60,8	69,0	73,6	55,7	64,0
Non	8,9	18,1	13,6	19,2	27,2	23,5
Non concerné	14,3	21,1	17,4	7,2	17,1	12,5
<b>Appartenance à une association</b>						
Oui	29,6	13,6	21,3	14,9	14,7	14,8
Non	70,4	86,4	78,7	85,1	85,3	85,2
Effectif	2 127	2 202	4 329,0	19 048,0	22 200	41 248

Source : auteurs à partir des données de l'EMC 2014

## Des différences entre régions quant au poids des personnes âgées

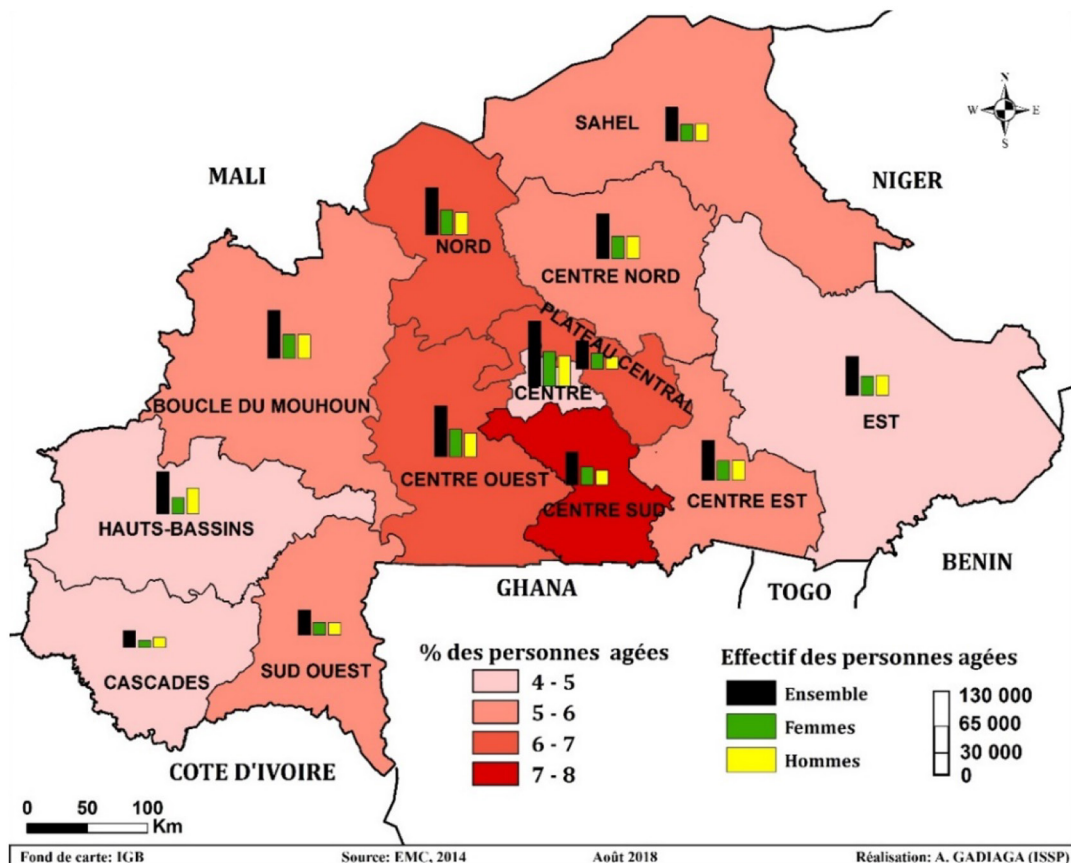
Pour mesurer le poids des personnes âgées selon la région de résidence, deux principaux indicateurs de vieillesse démographique sont utilisés : l'effectif absolu des personnes âgées de 60 ans et plus et la proportion de cette population dans chaque région. On note des différences entre régions quel que soit l'indicateur considéré. La figure 1 donne la situation géographique de l'ampleur des personnes âgées en termes absolu et relatif par région administrative du Burkina Faso.

En 2014, au niveau national, l'effectif des personnes âgées de 60 ans et plus était de 962 313 individus, dont 478 315 hommes et 483 998 femmes. Selon les régions, cet effectif varie entre 122 433 individus dans la région du centre (qui abrite la capitale du pays) et 31 372 individus dans la région des Cascades

(située à l'ouest du pays). Ce sont les régions du Centre, du Centre-Ouest (94 704 individus) et de la Boucle du Mouhoun (93 703 individus) qui regroupent le plus grand nombre de personnes âgées de 60 ans et plus. En revanche, les régions des Cascades, du Sud-Ouest (46 483 individus) et du Plateau Central (52 538 individus) abritent les plus faibles effectifs de personnes âgées. Les autres régions se situent entre les deux groupes. Selon le sexe, ce sont les régions du Centre, des hauts-Bassins et de la Boucle du Mouhoun qui regroupent le plus grand nombre d'hommes et celles du Centre, du Centre-Ouest et du Nord rassemblent le plus grand nombre de femmes. Toutefois, la distinction entre l'ampleur en terme absolu et celle en terme relatif s'avère importante. En effet, les régions qui ont les effectifs les plus élevés de personnes âgées ne sont pas forcément celles qui ont le plus grand poids de personnes âgées au sein de leur population.

En termes relatif, la région du Centre-sud a le poids de personnes âgées le plus important avec 7,9 % de sa population. Elle est suivie des régions du Centre-Ouest, du Plateau Central et du Nord qui ont des proportions situées entre 6 % et 7 %. Les régions du Centre, de l'Est, des Cascades et des Haut-Bassins ont des proportions en dessous de la moyenne nationale situées entre 4 % et 5 % de leur population. Les autres régions se situent au niveau de la moyenne nationale avec des proportions de personnes âgées situées entre 5 % et 6 % de leur population. On constate que même si la région du Centre, qui abrite la capitale du pays (Ouagadougou) a le plus grand effectif de personnes âgées, leur poids relatif y est faible comparé aux autres régions. Il en va de même de la région du Plateau central. En revanche, la région du Centre-Ouest se caractérise par une présence importante de personnes âgées à la fois en termes absolu et relatif.

Figure 1. Carte des proportions (en %) et des effectifs des personnes âgées selon le sexe par région au Burkina Faso



## Profil des ménages dirigés par des personnes âgées

On sait que les ménages dirigés par une femme sont plus vulnérables que ceux dirigés par un homme, ce qui pourrait être plus marqué aux âges avancés. Dans cette section, nous décrivons le profil des ménages dirigés par une personne âgée en les comparant aux autres, et en comparant les ménages dirigés par un homme âgé à ceux dirigés par une femme âgée. Les variables considérées pour cette analyse sont le niveau de vie et le type de ménage (la personne âgée vit seule, en ménage nucléaire ou en ménage élargi), la taille et la composition du ménage (nombre d'individus âgés de 16-59 ans et de ceux âgés de moins de 16 ans) et les variables d'accès du ménage aux services sociaux de base (services de santé, écoles primaires et établissements d'enseignement secondaires). On suppose que les ménages dirigés par des personnes âgées sont plus vulnérables lorsqu'ils n'ont pas de personnes d'âge actif capables de contribuer aux charges du ménage, et quand ils ont des jeunes enfants à leur charge. Pour cela, l'âge de 16 ans a été choisi pour spécifier les membres potentiellement actifs du ménage parce que c'est l'âge minimum d'entrée sur le marché du travail selon le code du travail (article 152) du Burkina Faso.

Les résultats montrent qu'il n'y a pas de différence significative de type de ménage entre ceux dirigés par une personne âgée et les autres. Toutefois, les données révèlent clairement que les femmes âgées subissent plus l'isolement que les hommes âgés : 18,7 % des femmes chefs de ménage vivent seules alors que seulement un homme âgé sur cent vit seul. La plupart des ménages dirigés par une personne âgée sont propriétaires de leur logement. On remarque cependant que presque aucun ménage dirigé par un homme n'est pas propriétaire occupant, alors que plus du cinquième des ménages dirigés par une femme sont dans ce cas. En termes de niveau de vie, les ménages dirigés par une personne âgée ne se différencient pas vraiment des autres, l'âge semblant, par ailleurs, presque annuler les différences de niveau de vie associées au genre du chef de ménage. Comme observé dans d'autres recherches, les ménages dirigés par une femme âgée sont de taille plus petite que ceux dirigés par des hommes. En effet, 48,1 % des ménages dirigés par une femme âgée ont 4 individus et plus, alors que près de 90 % des ménages dirigés par des hommes âgés sont de cette taille. Par ailleurs, les ménages dirigés par un homme âgé comprennent aussi plus de jeunes et d'adultes potentiellement actifs que ceux dirigés par des femmes âgées. Les ménages dirigés par une personne âgée ont presque autant de jeunes enfants (0-15 ans) que les autres (54,7 % des ménages dirigés par une personne âgée ont au moins trois jeunes enfants à leur charge, contre 58,2 % pour l'ensemble des ménages). Les hommes âgés chefs de ménage ont plus d'enfants à charge (60,4 %) que les femmes âgées dirigeant un ménage (28 %). Ces résultats révèlent la vulnérabilité des femmes âgées cheffes de ménage qui semblent avoir moins de soutien que les hommes sur le plan social et économique (tableau 3).

L'accès aux services de base est aussi un indicateur du profil des ménages. Les données montrent que, quel que soit le sexe, les ménages dirigés par une personne âgée ont peu accès à l'eau du robinet qui peut pourtant éviter des risques sanitaires. Ainsi 12 % de ces ménages ont accès à l'eau du robinet, comparé à 15 % de l'ensemble des ménages. Les puits et les forages sont les principales sources d'eau de boisson pour près de 79 % des ménages dirigés par une personne âgée (71 % de l'ensemble des ménages). En ce qui concerne les lieux d'aisance, plus de la moitié des ménages dirigés par une personne âgée n'a accès à aucune latrine (55,3 %), et les ménages dirigés par une femme âgée sont davantage défavorisés (tableau 4). Les ménages dirigés par une personne âgée paraissent mettre un peu plus de temps pour accéder aux services de santé que les autres (25,2 % des ménages dirigés par des personnes âgées habitent à moins de 15 mn du service de santé le plus proche contre 27,5 % de l'ensemble des

**Tableau 3.** Profil des ménages au Burkina Faso (données pondérées)

Variables	Ménages dirigés par personne âgée			Ensemble des ménages		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Type de ménage</b>						
Vit seul	1,1	18,7	4,2	3,3	10,5	4,3
Ménage nucléaire	34,2	6,9	29,4	48,9	37,2	47,2
Ménage élargie	64,7	74,4	66,4	47,8	52,3	48,5
<b>Niveau de vie du ménage</b>						
Très pauvre	17,2	17	17,1	17,1	16,7	17,1
Pauvre	18,5	19,3	18,7	17,5	16,4	17,3
Moyen	19,7	17,8	19,3	19,8	18,9	19,7
Riche	23,6	23,4	23,5	22,2	19,2	21,8
<b>Statut du logement</b>						
Propriétaire	96,3	79,8	93,4	85,0	72,6	83,3
Non propriétaire	3,7	20,2	6,6	15,0	27,4	16,7
<b>Taille du ménage</b>						
1-3 pers	10,2	51,9	17,5	15,6	44,2	19,6
4-6 pers	27,1	32,9	28,1	34,6	41,8	35,6
7-9 pers	25,0	9,5	22,3	24,7	9,8	22,6
10 pers et +	37,7	5,7	32,1	25,1	4,2	22,2
<b>Nbre d'individus 16-59 ans</b>						
Aucun	5,1	48,5	12,7	1,0	12,8	2,6
1-2	33,6	34,5	33,8	43,3	62,5	46,0
3-4	29,2	11,2	26,0	33,8	18,6	31,7
5 et +	32,1	5,8	27,5	21,9	6,1	19,7
<b>Nbre d'enfants 0-15 ans</b>						
Aucun	12	30	15,2	10,7	20,1	12
1-2	27,6	42	30,1	27,5	43,9	29,8
3-4	25,7	20,0	24,7	30,5	26,8	30
5 et +	34,7	8,0	30,0	31,3	9,2	28,2
<b>Effectif</b>	<b>1 894,0</b>	<b>411,0</b>	<b>2 305,0</b>	<b>9 317,0</b>	<b>1 483,0</b>	<b>10 800,0</b>

Source : auteurs à partir des données de l'EMC 2014

ménages). La majorité des ménages se situent à plus de 30 mn du service de santé le plus proche (tableau 4), c'est vrai, quel que soit l'âge du chef, mais c'est un peu plus marqué lorsque ce dernier est une personne âgée. Pourtant, le poids de l'âge se manifeste par des problèmes de santé et de handicap, ce qui augmente les besoins en matière de santé (Thumerelle, 2000). Par ailleurs, si dans l'ensemble du

Tableau 4. Accès aux services sociaux de base des ménages au Burkina Faso (données pondérées)

Variables	Ménages dirigés par personne âgée			Ensemble des ménages		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Source d'eau de boisson</b>						
Puits	29,4	26,2	28,9	27,2	24,4	26,8
Forage	49,6	50,9	49,9	43,9	44,5	44,0
Fontaine	7,4	9,1	7,7	12,1	13,0	12,2
Robinet	11,7	12,1	11,7	14,8	17,0	15,1
Autres sources	1,9	1,7	1,8	2,0	1,1	1,9
<b>Type de lieux d'aisance</b>						
Latrine moderne	9,4	12,8	10,0	11,3	12,9	11,5
Latrine traditionnelle	36,1	28,2	34,7	38,3	35,7	37,9
Sans latrine	54,5	59,0	55,3	50,4	51,4	50,6
<b>Temps mis service de santé</b>						
0-14 min	24,6	27,8	25,2	27,2	29,7	27,5
15-29 min	17,9	20,2	18,3	19,6	20,4	19,7
30-44 min	16,4	18,8	16,8	15,3	16,3	15,5
45-59 min	11,0	12,1	11,2	9,8	10,4	9,9
60 min +	30,1	21,1	28,5	28,1	23,2	27,4
<b>Temps mis école primaire</b>						
0-14 min	50,7	52,3	50,9	54,7	56,5	54,9
15-29 min	23,5	26,1	24,0	22,0	24,1	22,3
30-44 min	12,6	13,6	12,7	11,6	13,1	11,8
45-59 min	6,3	4,1	5,9	4,9	2,8	4,6
60 min +	7,0	3,8	6,4	6,8	3,5	6,3
<b>Temps mis école secondaire</b>						
0-14 min	17,1	19,4	17,5	21,6	25,4	22,1
15-29 min	15,8	17,4	16,1	16,5	17,0	16,6
30-44 min	14,4	17,3	14,9	13,5	14,9	13,7
45-59 min	10,0	12,2	10,4	8,8	12,3	9,3
60 min +	42,7	33,6	41,1	39,5	30,3	38,2
<b>Effectif</b>	1 894	411	2 305	9 317	1 483	10 800

Source : auteurs à partir des données de l'EMC 2014



pays l'offre en infrastructures scolaires est insuffisante, les données montrent que les enfants vivant dans des ménages dirigés par une personne âgée sont un peu défavorisés par rapport à ceux des autres ménages en ce qui concerne l'accès à l'enseignement secondaire (82,2 % des ménages dirigés par une personne âgée se situent à plus de 15 mn d'une école secondaire, comparé à 77,9 % de l'ensemble des ménages). En ce qui concerne l'école primaire, il n'y a pas de différence significative. Les efforts déployés par l'État ces dernières années pour accroître l'offre scolaire au cycle primaire ont permis de réduire les inégalités entre enfants à ce niveau.

## Classification des profils des ménages dirigés par des personnes âgées

Dans cette partie, nous utilisons l'analyse des correspondances multiples (ACM) pour décrire les profils des ménages dirigés par des personnes âgées. L'analyse est faite sur la base de 13 variables (dont les 11 variables caractérisant le profil des ménages, le sexe et le milieu de résidence). Les deux premiers axes factoriels qui expliquent les plus grandes proportions de l'inertie totale (respectivement 9,9 % et 9 %) sont retenus pour décrire les profils. L'interprétation et la description d'un axe se font à partir des niveaux de contribution de chaque modalité à l'inertie expliquée par cet axe et sa coordonnée sur l'axe considéré. Les modalités qui sont retenues pour la description des axes factoriels sont celles dont la contribution est supérieure ou égale à la contribution moyenne qui est d'une valeur de 2,0 (rapport entre la somme des contributions qui s'élève à 100 et le nombre de variables-modalités qui est de 49). Toutefois, une même modalité ne peut servir à la description des deux axes factoriels. Dans le cas où la contribution d'une modalité à la formation de chacun des axes retenus est supérieure à la contribution moyenne, cette modalité est retenue pour décrire l'axe pour lequel la contribution est la plus grande.

Le premier axe factoriel oppose les ménages urbains aux ménages ruraux (tableau 5). Situés du côté positif du premier axe factoriel, les ménages urbains disposent davantage de latrines modernes et de latrines traditionnelles et ils ont accès à l'eau provenant des fontaines et des robinets. Ces ménages ont une très grande facilité d'accès aux services sociaux de base : formations sanitaires (moins de 15 min), écoles primaires (moins de 15 min) et écoles secondaires (moins de 15 min). À l'opposé, les ménages ruraux se caractérisent par l'absence de latrines, leur eau de boisson provient surtout des puits, et ils ont des difficultés d'accès aux services sociaux de base, ils sont à au moins 60 minutes de ces services (formations sanitaires, écoles primaires et écoles secondaires).

Le deuxième axe factoriel oppose les ménages dirigés par une femme à ceux dirigés par un homme (tableau 5). Les femmes âgées ont tendance à vivre seules, et elles ne sont pas souvent propriétaires de leur logement. Les ménages dirigés par les femmes âgées sont généralement de petite taille (1 à 3 personnes) et comportent rarement des personnes d'âge actif (16 à 59 ans) et des enfants de moins de 16 ans. À l'inverse, les ménages dirigés par les hommes âgés sont généralement de grande taille, comportent des personnes d'âge actif (au moins 5 personnes âgées de 16-59 ans) et aussi des enfants de moins de 16 ans (au moins cinq enfants de 0 à 15 ans).

Tableau 5. Caractéristiques des deux premiers axes factoriels (résultats de l'ACM)

Axe 1			
Cordonnées positives	Contribution	Cordonnées Négatives	Contribution
Milieu de résidence = urbain	14,6	Milieu de résidence = rural	3,8
Type d'aisance = latrine moderne	2,7	Type d'aisance = sans latrine	5,6
Type d'aisance = latrine traditionnelle	4,4	Source d'eau de boisson = puit	2,0
Source eau de boisson = fontaine	3,6	Temps formation sanitaire = 60 min et +	5,6
Source eau de boisson = robinet	11,4	Temps école primaire = 60 min et +	2,0
Temps formation sanitaire = 0-14 min	8,6	Temps école secondaire = 60 min et +	6,4
Temps école primaire = 0-14 min	4,4		
Temps école secondaire = 0-14 min	11,2		
Axe 2			
Cordonnées positives	Contribution	Cordonnées Négatives	Contribution
Statut logement = pas propriétaire	4,5	Sexe du CM = Homme	2,2
Type de ménage = ménage isolé	12,6	Taille du ménage = 10 personnes et plus	7,7
Sexe du CM = Femme	10,3	Membres de 16-59 ans = 5 personnes et +	5,6
Taille du ménage = 1-3 personnes	16,5	Nbre d'enfants 0-15 ans = 5 enfants et +	6,5
Membres de 16-59 ans = aucun	14,3		
Nbre d'enfants 0-15 ans = aucun	10,7		

Source : auteurs à partir des données de l'EMC 2014

L'analyse de classification effectuée à partir des deux axes de l'ACM nous permet de distinguer quatre classes de ménages.

La classe 1 (40,8 % des ménages dirigés par une personne âgée) regroupe des ménages résidant en milieu rural (96 % des ménages de cette classe) et n'ayant pas de latrine (74,1 % des ménages de cette classe). Dans cette classe, on enregistre la plus grande proportion de ménages dirigés par une femme (87,3 %). Sur le plan économique, les ménages très pauvres sont légèrement surreprésentés dans cette classe (19,3 %). Les ménages de cette classe ont surtout recours aux forages (62,5 %) et aux puits (33 %) comme sources d'eau de boisson.

La classe 2 (28 % de l'ensemble des ménages dirigés par une personne âgée), rassemble des ménages élargis (86,6 % des ménages de cette classe), vivant en milieu rural (94,7 % des ménages de cette classe), de taille élevée (94,86 % des ménages de cette classe comptent au moins 10 personnes) et ils sont dirigés par un homme (98,31 % des ménages de cette classe). Les ménages de cette classe regroupent un grand nombre de personnes d'âge compris entre 16 ans et 60 ans (susceptibles d'apporter du soutien aux membres les plus âgés du ménage) et d'enfants à charge. En effet, plus de 68 % des ménages de cette classe comptent chacun au moins 5 personnes âgées de 16 à 59 ans, et 82,9 % ont au moins 5 enfants de moins de 16 ans. Cette classe est également caractérisée par un très faible accès aux services sociaux de base, une forte proportion de ces ménages mettent plus de 60 minutes

pour atteindre les formations sanitaires (38,2 %), les écoles primaires (9,7 %) et les écoles secondaires les plus proches (53,8 %), et leurs principales sources d'eau de boisson sont les puits (39,70 %) et les forages (54,85 %). Les ménages très pauvres ou pauvres sont légèrement surreprésentés dans cette classe, qui regroupe presque exclusivement des ménages propriétaires de leur logement (98,6 %).

La classe 3 (20,1 % de l'ensemble des ménages dirigés par une personne âgée) se compose de ménages vivant en milieu urbain (84,4 %), dirigés par une femme (71,5 %), ils sont en grande partie très riches (36,5 %) ou riches (27,4 %). Les principales sources d'eau de boisson de ces ménages sont les robinets (55,3 %) et les fontaines (29,2 %). Ces ménages disposent, dans leur grande majorité de latrines (respectivement 26,67 % et 69,48 % pour les latrines modernes et traditionnelles, soit un total de 96,15 %). Il faut aussi noter que les ménages de cette classe ont un accès facile aux formations sanitaires (68,13 % de ces ménages sont à moins de 15 minutes des formations sanitaires les plus proches) et aux établissements d'enseignements primaire et secondaire (respectivement 87,95 % et 68,89 % sont situés à moins de 15 minutes des établissements d'enseignement primaire et secondaire les plus proches).

La classe 4 (11,1 % de l'ensemble des ménages dirigés par une personne âgée) rassemble des ménages de petite taille (96,7 % des ménages ont au plus 3 personnes), pauvres (20,9 %) ou très pauvres (20,2 %) et généralement dirigés par des hommes (75 %). Ce sont majoritairement des ménages ruraux (92,8 %), ne disposant pas de latrines (72,04 %) et accédant difficilement aux services sociaux de base. Ce sont parfois des ménages composés d'une seule personne (37,63 %), ce qui exprime un certain isolement.

## Conclusion

Ce chapitre visait non seulement à décrire les profils des personnes âgées et leur ménage, mais aussi à comparer la situation des femmes à celle des hommes. Les résultats contribuent à une meilleure connaissance de la situation des personnes âgées selon le genre au Burkina Faso. Certes, en comparaison d'autres pays, la proportion de personnes âgées demeure encore faible au Burkina Faso, mais au regard de l'augmentation des effectifs, il serait nécessaire dès à présent de prendre en compte les défis posés par leur prise en charge dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux auxquels le pays est confronté. La présence des personnes âgées varie entre les différentes régions, ce qui pourrait être pris en considération pour l'élaboration de programmes spécifiques et appropriés pour chaque région. La région du centre-Ouest où la présence des personnes âgées est importante en termes absolu et relatif semble prioritaire.

Qu'il s'agisse de leur profil individuel ou de celui de leur ménage, les résultats montrent que les personnes âgées sont plus vulnérables que le reste de la population. Les personnes âgées sont moins instruites et moins nanties, et leurs ménages ont moins accès aux services sociaux de base que les autres. C'est notamment vrai pour les services de santé alors que l'âge avancé est souvent associé à des situations de maladie et de handicap. Les résultats montrent clairement que les femmes âgées sont plus vulnérables que les hommes. Elles sont moins instruites, moins intégrées dans les réseaux sociaux, plus isolées, et elles ont plus de risque d'être veuves. Ces résultats révèlent la vulnérabilité des ménages dirigés par une personne âgée en général, et particulièrement ceux dirigés par une femme âgée. Les femmes chefs de ménage ont moins de soutien, que ce soit sur le plan social ou économique.

Pour l'instant, au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays d'Afrique, la prise en charge des personnes âgées repose essentiellement sur les familles dans la mesure où celles-ci constituent le pilier principal des mécanismes de réponse aux besoins du grand âge. Mais avec la paupérisation des populations, les systèmes familiaux de sécurité sociale sont grandement affaiblis. La famille sera de moins en moins en mesure de répondre aux besoins de ces membres âgés et dépendants, particulièrement dans les milieux pauvres, en raison non seulement de la précarité des ressources familiales, mais aussi des bouleversements des valeurs traditionnelles avec l'éducation, l'urbanisation, la nucléarisation des familles, etc.

Dans ce contexte fortement marqué par les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et en l'absence de structures de solidarités institutionnelles et collectives, la situation des personnes âgées pourrait se dégrader davantage comme ailleurs en Afrique (Antoine 2007b). Les défis pour assurer l'épanouissement des personnes âgées sont énormes. Il est donc urgent que l'État œuvre à développer le système de protection sociale pour favoriser une meilleure prise en charge des personnes âgées dont les besoins ne feront que s'accroître au cours des prochaines années. L'extension de la protection sociale concernant la vieillesse au secteur informel et à l'agriculture, qui regroupent la plus grande part des actifs du pays, constitue un enjeu majeur pour les décennies à venir.

La collecte de données spécifiques sur les personnes âgées s'avère indispensable afin de produire des données probantes et utiles pour l'élaboration de programmes et politiques appropriés en vue de la prise en charge des personnes âgées. Une bonne connaissance de leurs besoins en matière de santé serait utile pour leur offrir des services adaptés afin d'améliorer leur santé et leur permettre de jouer efficacement leur rôle au sein de la société. En effet, malgré une autonomisation croissante des jeunes dans les sphères économiques, sociales et politiques, le rôle social des personnes âgées demeure important dans la société burkinabè. Par exemple, l'accès à la terre et le mariage, deux dimensions importantes du statut social, sont toujours sous leur contrôle comme dans d'autres sociétés africaines (Antoine 2007b). Aider les personnes âgées à se réunir au sein d'associations leur permettra aussi d'éviter l'isolement, de se maintenir en bonne santé et de s'épanouir. Par ailleurs, bien qu'avec l'âge les femmes accèdent souvent à un statut social plus élevé au sein de la société burkinabè, les résultats montrent qu'elles sont plus vulnérables que les hommes. Les politiques et programmes sociaux devraient tenir compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes âgés. Pour anticiper sur le vieillissement de la population, il faudrait agir dès à présent afin d'améliorer l'accès de chaque Burkinabè à l'éducation, l'emploi et la santé, à travers une approche holistique et multisectorielle, en vue d'une meilleure productivité.

## Bibliographie

- Antoine P. 2007a. *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, Nogent-sur-Marne, Les Collections du CEPED, 255 p.
- Antoine P. 2007b. *Introduction*, in : Antoine P, (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique : approche plurielle*, Nogent-sur-Marne, Les Collections du CEPED, p. 9-18.
- Antoine P. 2009. *Vieillir en Afrique, Idées économiques et sociales*, 2009/3 (n° 157), p. 34-37. DOI 10.3917/idee.157.0034.
- Antoine P., Golaz V. 2010. *Vieillir au Sud : une grande variété de situations*, *Autrepart*, n° 53, p. 3-15. DOI 10.3917/autr.053.0003.

- Assemblée Nationale. 2016. *Loi n° 024-2016/AN portant protection et promotion des droits des personnes âgées*, Burkina Faso, 12 p.
- Badini-Kinda F. 2005. *L'écart entre idées et pratiques : l'insécurité sociale des personnes âgées en milieu rural burkinabé*, in : Jong, Willemijn de, Claudia Roth, Fatoumata Badini-Kinda, Seema Bhagyanath, *Ageing in insecurity: case studies on social security and gender in India and Burkina Faso. Vieillir dans l'insécurité. Sécurité sociale et genre en Inde et au Burkina Faso. Études de cas*, Münster, Lit, p. 323-351.
- Berthé A., Berthé-Sanou L., Konate B., Hien H., Tou F., Drabo M., Badini-Kinda F., Macq J. 2013. *Les personnes âgées en Afrique subsaharienne : une population vulnérable, trop souvent négligée dans les politiques publiques*, *Santé Publique*, 3, 25, 367-371.
- Calvès A.-E., Schoumaker B. 2004. *Deteriorating Economic Context and Changing Patterns of Youth Employment in Urban Burkina Faso : 1980-2000*, *World Development*, vol. 32, n° 8, p. 1341-1354.
- Gning, S.B. 2017. *Masculin et féminin, aîné et cadet : recomposition du statut d'aidant et des solidarités intergénérationnelles familiales au Sénégal*, *Enfances Familles Générations* [En ligne], 27 | 2017, mis en ligne le 31 août 2017, consulté le 7 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/efg/1425>.
- Gning S. B., Antoine P. 2015. *Polygamie et personnes âgées au Sénégal*, *Vieillesse et Vieillissement en Afrique, Mondes en développement*, vol 43, n° 171, p. 31-50.
- Gnomou Thiombiano B. 2018. *Le travail et la famille en milieu urbain : un défi pour les femmes à Ouagadougou*, in : Calvès, A.E., F.B. Dial et R. Marcoux (dir), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 155-181.
- Gnomou Thiombiano B. 2014. *Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso*, *Cahiers québécois de démographie*, vol. 43 (2) : 249-278.
- Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). 2009. *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006. Analyse des résultats définitifs, thème 2 : état et structure de la population*, Ouagadougou, 181 p.
- Roth C. 2010. *Les relations intergénérationnelles sous pression au Burkina Faso*, *Autrepart*, 1, 53, 95-110.
- Roth C. 2007. *Tu ne peux pas rejeter ton enfant ! Contrat entre les générations, sécurité sociale et vieillesse en milieu urbain burkinabé*. *Cahiers d'Études africaines*, n° 185, 20 p.
- Moussa S., Kobiané J. 2015. *Les personnes âgées. Profil et conditions de vie*, in : Charbit Y., Cosio-Zavala M. et Domenach H. (dir.), *Niger : vers le développement social*, l'Harmattan, Paris, p. 247-2060.
- Schoumaker B. 2000. *Le vieillissement en Afrique subsaharienne, Espace, populations, sociétés, Le vieillissement dans le monde*. n° 3, p. 379-390.
- Thumerelle P. J. 2000. *Vieillesse et longue vie, Espace, Populations Sociétés. Le vieillissement dans le monde*, n° 3 : 363-378.
- Vignikin K. 2007. *Famille et relations intergénérationnelles. Réflexions sur les évolutions en cours en Afrique*, in : Antoine P, (éd.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique : approche plurielle*. Nogent-sur-Marne, CEPED, p. 19-30
- World Bank. 2012. *World Development Report (2012) Gender equality and Development* Washington, World Bank, 426 p.
- World Bank. 2006. *World Development Report 2007: Development and the Next Generation*. Washington D.C. : The World Bank, 49 p.